

Nominations à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial dont l'une à la présidence

Québec, le 6 septembre 2005. Madame Nicole Lafleur a récemment été nommée, par le Conseil des ministres, présidente de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois. Le Conseil des ministres a également nommé Madame Patricia Hanigan à titre de commissaire pour un mandat d'une même durée. La nouvelle présidente entre en fonction aujourd'hui et Madame Hanigan est en poste depuis le 15 août dernier.

Nicole Lafleur, présidente

Madame Nicole Lafleur œuvre depuis près de trente ans dans le milieu de l'enseignement collégial. Lors de sa nomination, elle était directrice générale du Cégep de Lévis-Lauzon depuis 1997. Madame Lafleur a exercé diverses fonctions au sein de cet établissement où elle a consacré une dizaine d'années à l'enseignement du français (1976-1986) et un peu plus de onze ans à la Direction des études (1986-1997) dont sept à titre de directrice. Au cours de son passage à la Direction générale, elle s'est particulièrement intéressée aux dossiers relatifs à la gouvernance des collèges et, à la Direction des études, à ceux concernant le développement de l'enseignement collégial.

Titulaire d'une maîtrise en administration publique, Madame Lafleur est reconnue comme étant fort active dans son milieu. Elle a participé aux travaux de plusieurs conseils d'administration dont ceux du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, de l'Université Laval, de l'organisme de développement économique de Chaudière-Appalaches et du Musée national des beaux-arts du Québec. Madame Lafleur a également présidé le Service régional d'admission au collégial de Québec (SRAQ) et elle a fait partie de l'exécutif de la Commission des affaires pédagogiques de la Fédération des cégeps. Lors de sa nomination, elle était membre du Conseil de la Science et de la technologie, du Comité de liaison de l'enseignement secondaire et collégial ainsi que du Conseil des partenaires du marché du travail Chaudière-Appalaches.

Patricia Hanigan, commissaire

Détentrice d'une maîtrise en criminologie, Madame Patricia Hanigan était directrice des études au Collège de Maisonneuve (depuis 2000) lors de sa nomination à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial. Au Collège, elle a également occupé les fonctions d'adjointe aux programmes à la Direction des études (1995-2000) et celles de professeure en criminologie (1978-1995). Entre 1992 et 1995, Madame Hanigan a, de plus, assumé la coordination du Département des techniques auxiliaires de la justice.

Très active dans le réseau collégial, Madame Hanigan a participé aux travaux du Bureau de direction de la Commission des affaires pédagogiques de la Fédération des cégeps (2002-2005), à ceux de la Table des directions des études du Regroupement des collèges du Montréal métropolitain à titre de présidente (2003-2005) en plus de siéger au Comité de liaison de l'enseignement supérieur. Enfin, elle a déjà participé aux travaux de la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, notamment à titre d'experte lors de l'évaluation des programmes de Techniques administratives et celle de la formation générale.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Organisme public d'évaluation essentiellement voué au développement de la qualité de l'enseignement collégial et de la formation des étudiantes et des étudiants, la Commission a une mission qui couvre pratiquement toutes les dimensions de l'enseignement collégial, avec un accent particulier sur les programmes d'études et la gestion académique.

Sa mission est essentiellement celle *d'évaluer* pour chaque établissement les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages, des programmes d'études, et leur application; la mise en œuvre des programmes d'études établis par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ou par l'établissement, soit les objectifs de ces programmes, leurs standards et leur mise en œuvre.

Dans le cas des cégeps et des établissements privés subventionnés, la Commission évalue aussi la réalisation des activités reliées à leur mission éducative tant au regard de la planification administrative et pédagogique qu'au regard de l'enseignement et des divers services de soutien. Cette évaluation englobe l'évaluation du plan stratégique de chaque cégep, lequel plan inclut obligatoirement un plan d'aide à la réussite. Enfin, la Commission évalue le plan d'aide à la réussite des établissements privés subventionnés.